



Mairie de La Sauvetat

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 juillet 2023 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois et le 21 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mr Claude POLES, Maire

Présents : Claude POLES, Françoise POLES, Michèle CASTELL-LLEVOT, Jean-François MIRADA, Jean-Claude SART, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Bernard LACOSTE

Procurations : Alain VIDAL-GUILLAMOT donne pouvoir à Anaïs ARMENGOL.

Absent : Guillaume PABICH

A été nommée **secrétaire de séance** : Françoise POLES

Le nombre de conseillers en exercice est de 10. 8 conseillers étant présents, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 avril 2023
2. Réfection du parking aux abords de la Mairie
3. Réparation des gouttières de la salle des fêtes
4. Pose de stores à la salle des fêtes
5. Réfection du Carrelot de l'Esplanade du Serment + achat petits matériaux
6. Réfection route de la Gèle
7. Curage des fossés
8. Demande Dotation de Solidarité Nationale suite aux intempéries
9. Remise en état des chaussées suite aux intempéries
10. Versement d'une subvention pour travaux à l'ASSS
11. Station d'épuration : choix de l'entreprise
12. Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 AVRIL 2023

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2023 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 2 voix contre.

2. RÉFECTION DU PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE

Les parties concernées sont le triangle à gauche, devant la mairie, à droite de la mairie jusqu'à la croix de l'ancien garage. Déplacement prévu du panneau « arrêt de bus scolaire ».

Après plusieurs moutures il y a 2 devis qui proposent les mêmes prestations :

- * Entreprise SOSO Noël : 12 405,35 € H.T (1ère partie du devis de l'Entreprise SOSO Noël)
- * SARL DPG : 12 444,75 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- A retenu le devis de la SARL DPG qui inclus le traçage au sol des places de parking

3. RÉPARATION DES GOUTTIÈRES DE LA SALLE DES FÊTES

Depuis plusieurs mois il y a un ruissellement sur le mur de la scène de la salle des fêtes. Pour remédier au plus vite à cet état de fait, Monsieur le Maire présente un devis de J. Rénov' Charpente (auto-entrepreneur) pour le remplacement du chéneau en zinc et le tube de descente :

- * J. Rénov' Charpente : 1 186,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention

- Accepte le devis de J. Rénov' Charpente pour un montant de 1 186,42 €

4. POSE DE STORES À LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose d'installer des stores à la salle des fêtes, côté ouest, afin de la préserver de la chaleur. Il présente un devis pour 3 stores de l'EUURL KIRCHE Stéphane pour un montant de 5 783,15 € H.T. (pose comprise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- Se prononce sur la pose de 2 stores seulement.

5. RÉFECTION DU CARRELOT DE L'ESPLANADE DU SERMENT

En attendant la remise en état de l'escalier par Mr BEN SALEM, pour terminer le cheminement qui relie le lotissement au centre bourg il faudrait refaire la partie derrière le restaurant. Auparavant il faudra mettre en place des récepteurs et tuyaux pour amener les eaux des gouttières vers un fossé existant.

Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise SOSO Noël (2ème partie du devis) pour un montant de 1 355,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

- Accepte le devis de l'Entreprise SOSO Noël pour un montant de 1 355,00 € H.T.

6. RÉFECTION ROUTE DE LA GÈLE

Monsieur le Maire expose qu'une partie de la route de la Gèle avait été refaite en 2022 et qu'il est nécessaire de continuer les travaux de remise en état sur cette route. Il présente 2 devis :

* Entreprise SOSO Noël (3ème partie du devis) pour un montant de 15 084,00 € H.T.

* SARL DPG pour un montant de 15 056,84 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 voix contre

- A retenu le devis de l'Entreprise SOSO Noël pour un montant de 15 084,00 € H.T.

7. CURAGE DES FOSSÉS + DÉBOUCHAGE DES PONTS

Suite aux intempéries du 31 mai et du 20 juin 2023, les nombreuses coulées de boues ont comblé les fossés sur plusieurs routes communales.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de nettoyer ces fossés en cas de nouvel orage qui pourrait être violent.

Il présente un devis de l'entreprise SOSO Noël pour un montant TTC de 15 666,00 € et précise que le montant du devis n'est peut-être pas définitif en fonction des travaux de remise en état à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions

- Autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux nécessaires de remise en état des fossés.

8. DEMANDE DOTATION DE SOLIDARITÉ NATIONALE SUITE AUX INTEMPÉRIES

Monsieur le Maire expose que suite aux violents orages du 31 mai et du 20 juin 2023 qui ont endommagées plusieurs tronçons de routes communales, la Préfecture du Gers propose aux collectivités sinistrées de déposer une demande de dotation de solidarité nationale via le site « démarches-simplifiées »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention.

9. REMISE EN ÉTAT DES CHAUSSÉES SUITE AUX INTEMPÉRIES

Monsieur le Maire expose que de nombreux tronçons des routes communales ont été endommagés lors des orages du 31 mai et du 20 juin 2023 et que cela nécessite une remise en état. Il présente un devis de l'Entreprise SOSO Noël pour un montant de 54 975,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- Accepte le devis de l'Entreprise SOSO Noël pour un montant de 54 975,00 € H.T.

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR TRAVAUX À L'ASSS

L'Association de Sauvegarde du Stade de Sérilhac doit refaire le parking du terrain de football. Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention de 800,00 € pour participer aux travaux et 400,00 € qui seront pris sur la part des indemnités élus qu'il reverse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 3 abstentions

- Décide d'attribuer une subvention de 800,00 € à l'Association de Sauvegarde du Stade de Sérilhac pour la réfection du parking du terrain de football.

11. STATION D'ÉPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le 07/04/2023 un Avis d'Appel Public à la Concurrence en procédure adaptée ouverte a été lancé pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration avec une remise des offres le 22/05/2023 à 12 h 00.

4 entreprises ont déposé un dossier (COLAS, MAANEO, CARRERE et STEP CONCEPT).

Le 12/07/2023 le bureau d'études Boubée-Dupont, maître d'oeuvre, a présenté à la commune une analyse de ces offres. Le prix des prestations est évalué sur 40 points et la valeur technique sur 60 points.

Les 2 premiers candidats retenus sont :

- * 1. SAS MAANEO avec un montant de l'offre : 268 526,50 € H.T.
- * 2. Entreprise COLAS avec un montant de l'offre : 263 955,00 € H.T.

Une série de questions complémentaires vont être posées à ces 2 candidats. A la suite des réponses, le choix du candidat pourra être réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 contre

- Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire de choisir l'entreprise suite aux réponses apportées afin de ne pas retarder le début des travaux prévu mi-octobre 2023.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de l'école

1ère réunion de prise de contact le 04 juillet avec l'architecte, le directeur général de la CCLG, Mr DARCANGE, les maires du RPI et les enseignants de l'école. Présentation des états des lieux et des desideratas des enseignants. L'architecte a évoqué quelques orientations :

- Accès handicapé : l'entrée se ferait côté ouest avec un accès (pente) et il y aurait un ascenseur ou un monte-charge au niveau du couloir de la cantine pour accéder aux divers niveaux.
- Salles de classe : actuellement une des salle est réellement trop petite, il faudrait envisager une salle de classe à l'étage. Cette dernière deviendrait bureau, salle des maîtres et espace toilettes.
- D'autres problèmes sont à résoudre, notamment l'espace réfectoire.

Comme déjà dit plus haut, il faut résoudre le problème de la délocalisation des classes pendant les travaux et désencombrer l'étage.

On se revoit le 21 août

Courriers suite aux intempéries (2 administrés)

ROMAIN/CABO (6 courriels et lettre recommandée)

TORRES Serge (courrier d'un huissier de justice avec photos à l'appui et demande de réaliser les travaux dans un délai d'un mois.

Courrier voisinage (1 administré)

COORNAERT Patrick à propos de son terrain mitoyen avec Mr DOAZAN (demande de débroussaillage et retrait du mobil-home et de la caravane). Rencontre avec les propriétaires et devis pour le débroussaillage.

Réorganisation du parking mairie

Marquage au sol déjà évoqué avec déplacement de l'arrêt du bus scolaire et peut-être la construction d'un abri bus. Le marquage au sol se faisant ultérieurement.